UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 04 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nintendo Switch

Victoire de l'UFC-Que Choisir contre l'obsolescence : réparation illimitée des manettes pour les consommateurs

L'UFC-Que Choisir se félicite d'avoir obtenu gain de cause dans son combat contre Nintendo et le joy-con drift de sa console Switch. Après trois ans et demi de lutte, une plainte déposée en France et une autre auprès de la Commission Européenne, c'est une victoire pour les consommateurs et notre association : Nintendo reconnaît officiellement le problème affectant ses manettes, et conformément aux engagements pris devant les autorités de contrôle européennes, les consommateurs vont bénéficier d'une garantie illimitée permettant une réparation gratuite de toute manette affectée.

Cette victoire est le fruit d'un combat de longue haleine de l'UFC-Que Choisir, engagée depuis 2019 aux côtés des consommateurs pour dénoncer cette panne récurrente, qui se traduit par des mouvements fantômes des personnages, sans qu'aucune action ne leur ait été demandée. L'UFC-Que Choisir, forte des 10.000 témoignages reçus en quelques semaines, a tout d'abord déposé plainte en France contre Nintendo en novembre 2020 pour obsolescence programmée, avant de saisir avec ses partenaires du BEUC (Bureau européen des Unions de Consommateurs), en janvier 2021 la Commission européenne. C'est dans le cadre de cette procédure d'alerte que l'association obtient pour les consommateurs une victoire décisive.

L'UFC-Que Choisir se félicite des résultats obtenus dans le cadre de cette action, puisque désormais toute manette (joy-con) défectueuse sera réparée gratuitement par Nintendo, peu importe la date d'achat ou le modèle.

L'association tient à remercier tous ceux qui l'ont soutenue dans ce combat. Cette victoire démontre que la mobilisation des consommateurs est un levier majeur pour contraindre les grandes entreprises à ne pas bafouer leurs droits. De plus, elle constitue une étape clé dans la lutte contre l'obsolescence, et envoie un signal fort à tous les fabricants, leur rappelant qu'ils ne peuvent mettre sur le marché des produits électroniques à la durée de vie limitée.

Pour Alain Bazot, Président de l'UFC-Que Choisir : « Cette victoire est le résultat de la détermination de l'UFC-Que Choisir et des consommateurs qui ont refusé d'accepter une situation intolérable car contraire à l'ambition d'une consommation durable qu'il est impératif de promouvoir. Grâce à leur mobilisation, les 7 millions de possesseurs de la Nintendo Switch en France, pourront désormais bénéficier d'une protection renforcée contre l'obsolescence programmée ».

Pour qu'ils puissent pleinement bénéficier de cette victoire, l'UFC-Que Choisir invite les joueurs à vérifier si leurs manettes sont concernées par le Joy-Con Drift et à contacter le service après-vente de Nintendo pour obtenir, en cas de problème, la réparation gratuite de leur manette défectueuse. Un guide, étape par étape, est disponible sur notre site quechoisir.org.

L'Association restera mobilisée dans les prochains mois aux côtés des consommateurs pour vérifier avec eux, que les engagements de Nintendo sont bien respectés. Un formulaire est disponible sur notre site pour nous faire part des difficultés rencontrées.